

Leçon 12 3^{ème} trimestre 2006

Sabbat après-midi, le 9 septembre 2006

"Voici, je viens bientôt, et ma rétribution est avec moi, pour rendre à chacun selon son œuvre. Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin. Heureux ceux qui lavent leurs robes, afin d'avoir droit à l'arbre de vie, et d'entrer par les portes dans la ville!" (Ap. 22:12-14)

Ici est présentée devant nous une période pendant laquelle chacun recevra selon les actions faites dans son corps. Si c'est bien le cas que dans les cours célestes un rapport est gardé de nos œuvres et de nos paroles, combien il est important de prêter attention à notre comportement. Chaque personne sera évaluée selon le critère de la sainte loi de Dieu. Le grand Dieu du ciel, notre Législateur suprême, a des règlements, des statuts et des lois. Ces lois gouvernent non seulement les intelligences du Ciel, mais il gouverne aussi chaque membre de la famille humaine; et nous lisons dans mon texte: "Heureux ceux qui lavent leurs robes, afin d'avoir droit à l'arbre de vie, et d'entrer par les portes dans la ville!" Nous démontrerions un grand manque de sagesse si nous ne faisons pas une préparation spéciale pour être du nombre de ceux qui entreront par les portes de la ville.

Signs of the Times, September 8, 1887

Dimanche, le 10 septembre 2006

«Je regardais pendant mes visions nocturnes, et voici, sur les nuées des cieux arriva quelqu'un de semblable à un fils de l'homme; il s'avança vers l'ancien des jours, et on le fit approcher de lui. On lui donna la domination, la gloire et le règne; et tous les peuples, les nations, et les hommes de toutes langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et son règne ne sera jamais détruit». Daniel 7:13,14. Cette «arrivée» du Seigneur n'est pas sa seconde venue sur la terre. Il s'approche de l'ancien des jours pour recevoir de lui la domination, la gloire et la royauté dont il sera investi à la fin de son œuvre de médiateur, œuvre qui devait commencer en 1844, à la fin des deux mille trois cents soirs et matins. Accompagné des anges célestes, notre souverain sacrificateur pénètre alors dans le lieu très saint pour y entreprendre, en la présence de Dieu, la dernière phase de son ministère en faveur de l'homme: l'instruction du jugement et l'achèvement de l'expiation pour tous ceux qui en seront jugés dignes.

The Great Controversy, pp. 479, 480; La tragédie des siècles, p. 522

De même qu'autrefois, les péchés du peuple étaient transférés, en image, dans le sanctuaire terrestre par le sang de l'offrande pour le péché, de même, nos péchés sont transférés en réalité par le sang du Christ dans le sanctuaire céleste. Et de même que le sanctuaire terrestre était symboliquement purifié par l'élimination des péchés qui l'avaient souillé, de même, il faut que le sanctuaire céleste soit réellement purifié grâce à l'élimination - ou à l'effacement - des péchés qui y sont consignés. Mais cela suppose que les registres du ciel soient examinés afin de déterminer quels sont ceux qui, par la repentance et la foi en Jésus, pourront bénéficier de son expiation. La purification du sanctuaire implique donc un jugement préliminaire. Ce jugement doit avoir lieu avant la

venue du Christ pour le salut de son peuple puisque, à son retour, «il accordera à chacun selon ce qu'il aura fait» (Apocalypse 22: 12).

The Story of Redemption, p. 378; L'Histoire de la rédemption, p. 389

Lundi, le 11 septembre 2006

Satan invente d'innombrables prétextes pour occuper notre attention ailleurs qu'aux objets qui devraient le plus nous absorber. Le grand séducteur hait les glorieuses vérités qui mettent en évidence un sacrifice expiatoire et un tout-puissant Médiateur. Il sait qu'il ne réussira dans ses entreprises qu'en détournant les esprits loin de Jésus et de sa vérité.

Ceux qui veulent se mettre au bénéfice de la médiation du Sauveur ne doivent pas se laisser détourner par quoi que ce soit du devoir de travailler à leur sanctification dans la crainte de Dieu. Les heures précieuses gaspillées dans le plaisir, le faste et l'amour de l'argent devraient être consacrées à la prière et à une étude assidue de la Parole de Dieu. Le peuple de Dieu devrait comprendre parfaitement le sujet du sanctuaire et du jugement. Chacun devrait être au courant de la position et de l'œuvre de notre souverain sacrificateur. Sans cette connaissance, il n'est pas possible d'exercer la foi indispensable en ce temps-ci, ni d'occuper le poste que Dieu nous assigne. Chacun a une âme à sauver ou à perdre. Le cas de chacun est inscrit à la barre du divin tribunal. Chacun sera appelé à comparaître face à face devant le juge éternel. Il importe donc au plus haut point de penser souvent à cette scène du jugement, où les livres sont ouverts, et où, comme Daniel, chacun «sera debout pour son héritage à la fin des jours»!

Ceux qui ont reçu la lumière doivent rendre témoignage des grandes vérités que Dieu leur a confiées. Le sanctuaire céleste est le centre même de l'œuvre de Dieu en faveur des hommes. Il intéresse tous les habitants de la terre. Il nous expose le plan de la rédemption, nous amène à la fin des temps et nous révèle l'issue triomphante du conflit entre la justice et le péché. Il est donc important que chacun l'étudie à fond et soit en état de rendre raison de l'espérance qui est en lui.

The Great Controversy, pp.488, 489; La tragédie des siècles, pp.530, 531

Le fait que Dieu laisse les méchants persécuter les justes a été un sujet de perplexité pour les chrétiens faibles en la foi. Certains même sont tentés d'abandonner leur confiance en Dieu qui permet que les méchants prospèrent et que les justes soient victimes de leur despotisme. Comment un Etre juste et miséricordieux, dont la puissance est infinie, peut-il tolérer pareille injustice, pareille oppression? Cette question ne doit pas nous préoccuper. Dieu nous a donné des preuves suffisantes de son amour; et, même si nous ne comprenons pas ses voies, nous n'avons aucune raison de douter de sa bonté. Prévoyant les tentations auxquelles ses disciples seraient en butte aux jours d'épreuves et de ténèbres, le Sauveur leur disait: «Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite: Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi». Jean 15:20. La cruauté des méchants a causé à Jésus infiniment plus de souffrance qu'à ses disciples. Ceux qui sont appelés à subir le martyre ou la torture ne font que marcher sur les traces du Fils de Dieu.

«Le Seigneur ne tarde pas dans l'accomplissement de la promesse».2 Pierre 3:9. Il n'oublie ni ne néglige ses enfants; mais il permet aux méchants de se démasquer, afin qu'aucun de ceux qui désirent faire sa volonté ne se méprenne à leur sujet. D'autre part, si les justes passent par la fournaise de l'affliction, c'est pour s'y purifier; c'est pour que leur

exemple convainque le monde de la réalité de la foi et de la piété, et pour que leur conduite édifiante condamne les impies et les incrédules.

Dieu permet aux méchants de prospérer et de manifester leur inimitié contre lui, afin que chacun reconnaisse, quand ils auront comblé la mesure de leur iniquité, que leur destruction est un acte de justice et de miséricorde. Le jour approche où tous ceux qui ont transgressé sa loi et opprimé son peuple recevront le salaire de leurs œuvres; où toute cruauté, toute injustice dont les enfants de Dieu auront souffert sera châtiée comme si elle avait été faite à Jésus-Christ en personne.

The Great Controversy, p. 47, 48; *La tragédie des siècles*, pp. 47, 48

Mardi, le 12 septembre 2006

Un registre de tous les péchés commis est conservé. Toute l'impiété de l'homme, toute sa désobéissance aux ordres du ciel sont notées dans les livres célestes avec une exactitude infaillible. Le nombre des actes coupables s'accumule rapidement, et cependant, les jugements de Dieu sont mêlés de miséricorde jusqu'à ce que le nombre des actes coupables ait atteint sa limite fixée. Dieu est très patient avec les transgressions des êtres humains. Par les agents qu'il s'est choisis, Il continue à présenter le message de l'Évangile jusqu'à ce que le temps marqué soit arrivé. Dieu tolère avec une patience divine la perversité des impies, mais il déclare qu'Il confortera leurs transgressions avec une verge de fer. A la fin, Il permettra que les instruments destructeurs de Satan aient le dessus pour détruire

Les railleries et les observations triviales des pécheurs, qui ne prêtent pas attention aux invitations de la miséricorde quand Christ est présenté devant eux par un serviteur de Dieu, sont enregistrées avec exactitude dans les livres du ciel. Comme l'artiste reproduit fidèlement un visage humain sur un verre poli ainsi, Dieu aussi met journalièrement sur les livres du ciel une représentation exacte du caractère de chaque individu.

Ellen G. White Comments, SDA Bible Commentary, vol. 4, p. 1171
Commentaires bibliques d'Ellen G. White, p. 170, sur Daniel 7:10

Le Christ est venu pour donner une force morale à l'homme; pour l'élever, l'ennoblir et l'affermir. Il est venu pour prouver la fausseté des accusations de Satan que Dieu avait fait une loi que l'homme ne pouvait pas garder. Quoique possédant la nature humaine, le Christ a gardé les dix commandements. Ainsi Il a prouvé aux habitants des mondes qui n'ont pas chuté et aux êtres humains qu'il est possible à l'homme d'obéir parfaitement à la loi. Il a rendu justice à la justice de Dieu qui exige l'obéissance à Sa loi. Ceux qui acceptent le Christ comme leur Sauveur, devenant participants de la nature divine, sont rendus capables de suivre Son exemple d'obéissance à chaque précepte divin.

Signs of the Times, May 14, 1902

Par sa propre façon d'agir Satan a forgé une chaîne avec laquelle il sera lui-même lié. Les habitants de l'univers céleste rendront témoignage à la justice de Dieu lorsqu'Il le détruira. Les habitants du ciel eux-mêmes ont vu ce que le ciel serait s'il avait été permis à Satan d'y rester. Tous les êtres déchus sont maintenant unis en considérant que la loi de Dieu est inamovible. Ils soutiennent le gouvernement de Dieu qui, pour racheter le transgresseur, n'a pas épargné Son propre Fils. Sa loi a été prouvée impeccable. Son gouvernement est définitivement en sécurité. Le Père, le Fils et Lucifer ont été révélés

dans leur vraie relation l'un vis-à-vis de l'autre. Dieu a donné une évidence absolue de Sa justice et de Son amour.

Signs of the Times, August 27, 1902

Mercredi, le 13 septembre 2006

La vie de tous ceux qui ont cru en Jésus est examinée devant Dieu dans l'ordre où ils sont inscrits. Commencant par les premiers habitants de la terre, notre avocat présente les cas des croyants de chaque génération successive, et termine par ceux des vivants. Chaque nom est mentionné, chaque cas est pesé avec le plus grand soin. Des noms sont acceptés, d'autres sont rejetés. Quand un dossier indique des péchés non confessés et non pardonnés, le nom est radié du livre de vie, et l'inscription des bonnes actions est effacée du livre de mémoire. Le Seigneur disait à Moïse: «C'est celui qui a péché contre moi que j'effacerai de mon livre». Exode 32:33. Et au prophète Ezéchiel: «Si le juste se détourne de sa justice, s'il commet l'iniquité, ... on ne lui tiendra compte d'aucun des actes de justice qu'il aura accomplis». Ezéchiel 18:24

Tous ceux qui se sont réellement repentis de leurs péchés et se sont, par la foi, réclamés du sang de Jésus-Christ comme sacrifice expiatoire ont eu leur pardon consigné dans les livres. Si leur vie a répondu aux exigences de la loi, leurs péchés sont effacés, et ils sont jugés dignes de la vie éternelle. Le Seigneur dit par le prophète Esaïe: «C'est moi, moi qui efface tes transgressions pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de tes péchés.» Esaïe 43:25. Jésus déclare: «Celui qui vaincra sera revêtu ainsi de vêtements blancs; je n'effacerai point son nom du livre de vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges». «Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est dans les cieux; mais quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père qui est dans les cieux.» Apocalypse 3:5; Matthieu 10:32, 33.

The Great Controversy, p. 483; *La tragédie des siècles*, p.525

L'instruction du jugement et l'effacement des péchés auront lieu avant le retour du Seigneur. Puisque les morts doivent être jugés d'après ce qui est écrit dans les livres, leurs péchés ne peuvent pas être effacés avant que leurs cas aient été examinés. L'apôtre Pierre déclare que les péchés des croyants seront effacés avant que «des temps de rafraîchissement viennent de la part du Seigneur, et qu'il envoie celui qui vous a été destiné, Jésus-Christ». Actes 3:19, 20. L'instruction du jugement terminée, le Seigneur viendra, «et sa récompense sera avec lui pour rendre à chacun selon ses œuvres».

The Great Controversy, p. 485; *La tragédie des siècles*, p.527

Jeudi, le 14 septembre 2006

Au terme des deux mille trois cents jours - en 1844 -, le sanctuaire terrestre avait disparu depuis bien des siècles; la déclaration: «Deux mille trois cents soirs et matins; puis le sanctuaire sera purifié» ne pouvait donc s'appliquer à rien d'autre qu'au sanctuaire céleste. Mais dans quel sens le sanctuaire céleste avait-il besoin d'être purifié? En approfondissant le saint Livre, les étudiants de la prophétie parvinrent à la conclusion qu'il ne pouvait s'agir de faire disparaître des impuretés physiques. En effet, la purification du sanctuaire étant accomplie avec du sang, celle-ci devait donc se rapporter au péché. L'apôtre déclare: «Presque tout, d'après la loi, est purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon. Il était donc nécessaire, puisque les images des

Web page: www.adventverlag.ch/egw/f

choses qui sont dans les cieux devaient être purifiées de cette manière (par le sang des animaux), que les choses célestes elles-mêmes le fussent par des sacrifices plus excellents que ceux-là (c'est-à-dire par le sang précieux du Christ) (Hébreux 9: 22, 23, Segond).

Pour acquérir plus de connaissance au sujet de la purification mentionnée par la prophétie il fallait comprendre le cérémoniel dans le sanctuaire céleste. Ceci n'était possible que par l'étude du cérémoniel dans le sanctuaire terrestre, puisque l'apôtre Paul déclare que les sacrificateurs y célèbrent «un culte, image et ombre des choses célestes» (Hébreux 8:5).

Spirit of Prophecy, vol. 4, pp. 262, 263; *L'histoire de la rédemption*, p. 388

Cette cérémonie nous enseigne des vérités importantes touchant l'expiation. Le sang de l'offrande offerte par le pécheur n'annulait point son péché. Le sacrifice ne faisait que le transférer au sanctuaire. En présentant le sang d'une victime le pécheur reconnaissait les droits de la loi, confessait sa culpabilité et exprimait son désir d'être pardonné par la foi au Rédempteur à venir; mais il n'était pas encore entièrement affranchi de la condamnation de la loi. Le jour des expiations, le souverain sacrificateur recevait de la congrégation une victime, entra dans le lieu très saint avec le sang de celle-ci et en aspergeait le propitiatoire, directement au-dessus des tables de la loi à laquelle il fallait donner satisfaction. Puis, en sa qualité de médiateur, il se chargeait des péchés du peuple d'Israël, qu'il enlevait du sanctuaire. Plaçant alors les mains sur la tête du bouc émissaire, il confessait tous les péchés d'Israël et les transférait ainsi en image sur le bouc, qui les emportait au désert. Toutes les transgressions du peuple étaient alors considérées comme ayant disparu pour toujours.

Ce qui se faisait en figure dans le sanctuaire terrestre se fait en réalité dans le sanctuaire céleste. A son ascension, Jésus y revêtit ses fonctions de souverain sacrificateur. Saint Paul le dit: « Christ n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais il est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu ». [Hébreux 9:24]

La tragédie des siècles, p. 455

En harmonie avec le service typique, Il commença Son ministère dans le lieu saint, et à la fin des jours prophétiques, en 1844, comme annoncé par le prophète Daniel, Il entra dans le lieu très saint pour accomplir la dernière phase de Son œuvre solennelle pour purifier le sanctuaire.

De même qu'autrefois, les péchés du peuple étaient transférés, en image, dans le sanctuaire terrestre par le sang de l'offrande pour le péché, de même, nos péchés sont transférés en réalité par le sang du Christ dans le sanctuaire céleste. Et de même que le sanctuaire terrestre était symboliquement purifié par l'élimination des péchés qui l'avaient souillé, de même, il faut que le sanctuaire céleste soit réellement purifié grâce à l'élimination - ou à l'effacement - des péchés qui y sont consignés. Mais cela suppose que les registres du ciel soient examinés afin de déterminer quels sont ceux qui, par la repentance et la foi en Jésus, pourront bénéficier de son expiation. La purification du sanctuaire implique donc un jugement préliminaire. Ce jugement doit avoir lieu avant la venue du Christ pour le salut de son peuple puisque, à son retour, «il accordera à chacun selon ce qu'il aura fait» (Apocalypse 22: 12).